



PRESENTATION

Création : La Plateforme Verte (« LPV ») est une association lancée début 2018 par Mme Sylvie Perrin, avocate associée au sein de la société d'avocats De Gaulle Fleurance Avocats Notaires, ayant pour objectif de rassembler les acteurs de la Transition Énergétique pour mener des actions concrètes et de permettre l'accélération des projets par la promotion de modes de structuration et de financement fiables et durables.

Administrateurs : le bureau de LPV est composé de 9 administrateurs ayant chacun un angle d'approche très différent : André Joffre (Tecsol), Benoit Lemaignan (Verkor), Eric Reisse (Envinergy), Guy Auger (Andera Partner), Jean-Yves Grandidier (Valorem), Marc-Etienne Mercadier (Eiffel Investment Group), Pascale Courcelle (Bpifrance), Stéphane Pasquier (BPCE Energieco), Sylvie Perrin (De Gaulle Fleurance Associés Notaires).

Nombre de membres : forte de plus de 180 adhérents, répartis dans plusieurs Groupes de Travail. LPV est devenue une référence du secteur et est régulièrement invitée à porter les messages et préoccupations liés à la Transition Énergétique. Ses membres regroupent des producteurs et développeurs, des banques et investisseurs, des institutionnels, experts techniques et financiers, des avocats et conseils divers.

Groupes de Travail (GT) : Les Groupes de travail portent sur plusieurs thèmes tels que l'agrivoltaïsme, l'autoconsommation, la RSE, le Stockage, les contrats PPA, Gaz et carburants Verts. Les membres de LPV collaborent sur des pistes de réflexion et d'action. Le but de ces réunions est d'échanger sur des sujets réglementaires et opérationnels. Nos membres sont notamment amenés à rédiger des notes, des amendements visant à défendre les intérêts de la filière auprès des autorités publiques.

APERCU DES TRAVAUX DES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

GT AGRIVOLTAÏSME

Le GT Agrivoltaïsme a été très actif en 2023 au regard de l'actualité. Il a notamment œuvré à la publication d'une charte portant engagement de plus de 30 membres de LPV à concevoir des projets agricoles et de territoire apportant un service pérenne à l'agriculture, s'intégrant avec cohérence dans l'économie agricole locale et veillant à une juste répartition des revenus entre les parties prenantes (propriétaire, exploitant, collectif agricole territorial). Le GT a également transmis une note à la Direction de l'Énergie reprenant les observations de LPV sur la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables – dispositions relatives à l'agrivoltaïsme, puis échangé régulièrement avec la DGEC sur le projet de décret relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers. Quant aux sous-GT mis en place, une réunion sur la contractualisation des projets agrivoltaïques s'est tenue mi 2023 avec 30 participants, Aude Agenis-Nevers a repris l'animation de la cellule de collaboration « sphère agricole » et celui sur le renforcement des bonnes pratiques se tient prêt à reprendre de l'activité une fois le décret publié.

Feuille de route 2024 :

- Se tenir en veille sur la bonne application des décrets d'application avec les remontées terrains de nos membres (notamment sur le fonctionnement des CDPENAF, le bon accompagnement par les services de l'Etat et les Chambres d'agriculture, la mise en place des documents cadre, etc.), également la mise en place effective et efficace de l'observatoire de l'agrivoltaïsme
- Rester force de proposition auprès des pouvoirs publics face aux blocages éventuels qui naîtraient d'imperfections dans la loi ou les décrets, cf. nos notes d'alerte
- Promouvoir les bonnes pratiques de notre filière (sur la base des recommandations du sous-GT dédié) et le respect des spécificités locales raisonnables (cf. doctrines / chartes départementales ou régionales)
- Mieux interagir avec les acteurs du monde agricole pour intégrer leurs orientations dans nos réflexions (action cellule de collaboration « sphère agricole ») : syndicats agricoles, Chambres d'agriculture France, instituts et centre techniques, filières de production
- Éventuellement : actions concertées avec les autres promoteurs de l'agrivoltaïsme pour faire converger les visions : FFPA, France Agrivoltaïsme, APEPHA, ...

GT AUTOCONSOMMATION

Les membres du GT Autoconsommation ont pu échanger, au cours de cette année, sur le régime d'autorisation de l'autoconsommation collective, la commande publique et les contrats d'achat d'énergie, d'autres sujets liés à la loi Accélération des ENR, sur la consultation AO PPE2 Autoconsommation, le périmètre de l'ACC. Ce GT est devenu un acteur bien identifié par les pouvoirs publics.

En 2024, un travail de fond sera réalisé sur la simplification et l'harmonisation pour pérenniser l'autoconsommation afin d'avoir un cadre stable et plus accessible (en termes de distance, de puissance, etc.), sur le financement : il a été envisagé de créer un fonds de garantie « autoconsommation » pour anticiper un jour la fin des soutiens lorsque l'autoconsommation sera rentable, sur l'impulsion des territoires, sur l'établissement d'un rapport sur les opérations d'autoconsommation de demain (horizon 2025-2030).

GT CPPA

Les membres du GT CPPA ont travaillé sur la note sur l'autorisation de fourniture et agrégation pour la DGEC, sur la loi AER prévoyant une autorisation de fourniture pour les producteurs (SPV) concluant des CPPA et la possibilité de déléguer cette autorisation. De nombreux échanges avec la DGEC et la CRE, ont eu lieu, sur ces sujets et, de manière plus large, sur le développement des CPPA.

En 2024, les membres du GT CPPA continueront d'échanger sur les moyens de développer les CPPA en partageant leurs expériences et notamment les freins à la conclusion de CPPA. Le GT rédigera certainement de nouvelles propositions d'évolution des textes réglementaires, permettant de poursuivre les discussions avec les pouvoirs publics (CRE et DGEC). Un sous-groupe Financement a été créé en 2023 et nous espérons pouvoir mettre en place, en 2024, un sous-groupe Profilage et un sous-groupe Personne publique.

GT STOCKAGE

Le GT Stockage a eu une actualité chargée en 2023 avec notamment des échanges fructueux avec la CRE sur le sujet de l'ouverture de la réserve secondaire, des échanges avec la direction générale de la prévention des risques sur les normes réglementaires associées au stockage par batterie et des contributions aux différentes consultations, des avancées avec RTE sur la possibilité de participer aux services systèmes dans le cas de projets de stockage ayant des limitations sur leur raccordement, une réponse à la stratégie nationale énergie climat proposant un objectif de stockage de 10 GW en 2030 pour la métropole. Les sujets à suivre pour 2024 seront le TURPE, le sujet REMIT / CoDiS et le mécanisme de capacité.

GT RSE

Un bilan très positif pour le GT RSE avec le lancement de la première édition de l'événement dédié à la RSE dans les EnR à Marseille reconduit pour une deuxième édition le 19 mars 2024. En 2023, l'objectif initial du GT RSE avec la publication du guide des bonnes pratiques de la RSE dans les énergies renouvelables a été atteint. Le GT RSE connaît désormais 4 sous GT avec des objectifs spécifiques à chacun : sous GT Bilan carbone et émissions évitées, sous GT Cadre réglementaire et reporting ESG, sous GT Biodiversité, sous GT Supply Chain Responsable. Les nouvelles feuilles de route de ces GT seront présentées le 9 février.

GT GAZ ET CARBURANTS VERTS

Lancé à l'été 2023, le GT gaz et carburants verts a mené plusieurs actions sur le semestre passé. En réponse à l'actualité réglementaire, plusieurs réponses à des consultations publiques (sur la TIRUERT, le mécanisme de soutien à la production d'H2 décarboné) ont notamment été coordonnées par le groupe et soumises à la DGEC. De nombreux échanges bilatéraux avec des acteurs de la filière et des représentants des autres initiatives actives sur les filières concernées (biométhane, H2, e-fuels) ont également été menés afin de discuter des positionnements respectifs et valeurs ajoutées de chacun. Avant les fêtes, des sessions de lancement ont été organisées sur les sujets H2 et e-fuels afin de réfléchir aux actions à mener sur l'année 2024. Pour l'année qui démarre, l'objectif est en effet de lancer des travaux en petits comités sur plusieurs sujets identifiés comme prioritaires par les membres intéressés.

GT MOBILITE ELECTRIQUE

Lancé en février 2024, le GT Mobilité électrique a pour objectif de fédérer les parties prenantes et d'être force de proposition afin d'accélérer l'arrivée à maturité de la filière. Il complète les autres initiatives de La Plateforme Verte en y ajoutant la problématique de l'électrification du transport, levier indispensable de la transition énergétique. Il s'appuie sur les bonnes pratiques observées à l'international, tout en reconnaissant les spécificités du marché français.

Les travaux publiés par LPV sont consultables sur notre site internet : <https://www.laplateformeverte.org/publications-1>